

FRANÇAIS

As questões de 16 a 30 deverão ser respondidas com base no texto a seguir.

Des mentalités à changer

La tragédie récente de Kingston¹ où trois jeunes afghanes et la première épouse de leur père ont été trouvées mortes au fond du canal Rideau, est troublante. Le père, la mère et le frère des trois jeunes filles ont été arrêtés et accusés de meurtre prémédité.

L'hypothèse d'un crime dit d'«honneur» semble sérieuse. Aussitôt énoncée cette hypothèse, un malaise profond a saisi les membres des communautés musulmanes d'ici. La crainte que ce crime ne contribue à ternir davantage l'image des musulmans dans l'opinion publique est malheureusement justifiée. Les médias ont donc la responsabilité première d'éviter le sensationnalisme et les stéréotypes dans le traitement d'un tel sujet. Cela ne veut pas dire de cesser de réfléchir au contexte particulier entourant ce genre de crime, qui, il faut bien le préciser, fait partie des multiples formes de violence à l'égard des femmes qu'on trouve dans toutes les cultures.

Qu'est-ce qu'un «crime d'honneur»? Il s'agit d'un crime généralement commis par le mari, le père ou le frère de la victime pour défendre l'honneur de la famille, supposément menacé par l'inconduite de la victime. Les raisons invoquées pour ce crime sont multiples, mais souvent liées à la sexualité des femmes.

Il peut s'agir du fait que la victime décide d'exercer son droit d'épouser l'homme de son choix ou de refuser celui qu'on a choisi pour elle, de demander le divorce, d'avoir des relations sexuelles extraconjugales, bref d'exercer son autonomie en adoptant un mode de vie qui ne respecte pas les plus strictes traditions. À cela se mêlent parfois des questions d'argent, comme la prétention de réclamer sa part d'héritage.

Généralement, l'auteur d'un tel crime est exonéré de tout blâme par sa communauté, qui considère qu'il n'a fait que «laver l'honneur» de sa famille. Son prestige social s'en trouve donc rehaussé et il peut vivre la tête haute, sans avoir à rougir de son crime ni des agissements de sa victime.

Le «crime d'honneur» est une coutume tribale qui précède l'islam. S'il est vrai que le Coran ne promeut pas cette pratique, on ne peut nier qu'elle perdure dans des sociétés musulmanes. En fait, la charia autorise le meurtre des femmes adultères ou qui ont des relations sexuelles avant le mariage. C'est d'ailleurs pourquoi de nombreux musulmans se sont vivement opposés à l'introduction de la charia au Canada.

N'oublions pas qu'autrefois, dans toutes les sociétés patriarcales, et pas seulement musulmanes, le père de famille avait droit de vie et de mort sur ses enfants. Les auteurs d'un crime dit d'«honneur» sont eux aussi convaincus d'obéir à des impératifs moraux supérieurs. Si cette pratique se poursuit encore, à divers degrés, dans les pays musulmans, c'est qu'elle est tolérée dans la culture populaire et renforcée par des lois qui accordent des pénalités plus légères au meurtrier s'il invoque l'impératif de défendre l'honneur de sa famille bafoué par les écarts de conduite de sa victime.

Cette pratique est aussi nourrie par un certain discours religieux, réactionnaire et intégriste, obsédé par la sexualité des femmes. C'est pourquoi il est difficile de dissocier l'islam de ce type de crime, même si le Coran ne le justifie pas et que la grande majorité des musulmans le condamnent aujourd'hui.

Le Canada, signataire de nombreuses conventions internationales, a non seulement le droit, mais l'obligation de tout mettre en oeuvre pour changer les mentalités qui contribuent à nier les droits fondamentaux des femmes. Comment le faire sans pour autant verser dans le racisme ni marginaliser davantage les membres d'une minorité est une question cruciale qui mérite réflexion.

¹ La ville de Kingston est située dans la province d'Ontario au Canada.

Yolande Geadah

L'auteure est essayiste. Elle a publié «Accommo-dements rai-sonnables: droits à la différence et non différence des droits» chez VLB éditeur.

cyberpresse.ca

Publié le 29 juillet 2009

Lexique :

Charia : Loi islamique qui codifie à la fois les aspects publics et privés de la vie d'un musulman ainsi que les interactions sociales.

Réactionnaire : qui s'oppose aux évolutions sociales et s'efforce d'établir un état de choses ancien.

Intégriste : qui fait preuve d'intransigeance, d'un purisme excessif.

16) Dans la première phrase du texte, à quoi fait référence le mot tragédie ?

- A) À un événement politique
- B) À une pièce de théâtre
- C) À un film récent
- D) À un événement terrible
- E) À un spectacle dramatique

17) Selon l'auteur, quelle est la responsabilité des journalistes dans le traitement d'un sujet comme le « crime d'honneur » ? (lignes 4-12)

- A) Éviter le sensationnalisme et les stéréotypes pour ne pas contribuer à ternir davantage l'image des musulmans
- B) Utiliser le sensationnalisme et les stéréotypes pour en terminer avec l'image des musulmans
- C) Éviter le sensationnalisme mais utiliser des stéréotypes pour comprendre les musulmans
- D) Éviter de parler de la réputation des musulmans
- E) Éviter de parler de ce genre de crime

18) Selon le texte, qu'est-ce qu'un crime dit « d'honneur » ?

- A) C'est un crime toléré par la société à cause de l'honneur.
- B) C'est un crime commis par le mari, le père ou le frère envers une autre famille pour défendre leur honneur.
- C) C'est un crime commis envers le mari, le père ou le frère d'une famille pour défendre l'honneur de la famille.
- D) C'est un crime qui vise uniquement à venger l'honneur d'une famille.
- E) C'est un crime commis par le mari, le père ou le frère envers une femme de leur famille considérée déviante pour défendre l'honneur de cette famille.

19) Dans le passage «S'il est vrai que le Coran ne promeut pas cette **pratique**, on ne peut nier qu'elle perdure dans des sociétés musulmanes. » (lignes 25-26)

Le mot en caractère gras désigne:

- A) La victime
- B) La charia
- C) La société musulmane
- D) La loi
- E) «Le crime d'honneur»

20) Dans le passage « Aussitôt énoncée cette hypothèse, un malaise profond a saisi les membres des communautés musulmanes d'ici. La crainte que ce crime ne contribue à ternir davantage l'image des musulmans dans l'opinion publique est malheureusement justifiée. » (lignes 4 à 7) l'expression soulignée signifie que

- A) Les musulmans n'ont présentement pas une bonne image dans l'opinion publique
- B) Les musulmans ne s'occupent pas assez de leur image publique
- C) Les musulmans ont jusqu'à présent une bonne image publique
- D) Les musulmans devraient s'occuper davantage de leur image publique
- E) Les musulmans n'ont pas à se préoccuper de leur image publique.

21) Selon le texte, le « crime d'honneur » est d'abord

- A) Une forme de violence familiale
- B) Une forme de violence comme une autre
- C) Une des multiples formes de violence à l'égard des femmes
- D) Un crime violent
- E) Une des multiples formes de violences masculines

22) Dans le passage « Généralement, l'auteur d'un tel crime est exonéré de tout blâme par sa communauté, qui considère qu'il n'a fait que « laver l'honneur » de sa famille. » (lignes 21-22) l'expression soulignée veut dire que

- A) L'auteur du crime est blâmé par sa communauté
- B) L'auteur du crime n'est pas condamné par sa communauté
- C) L'auteur du crime est puni par sa communauté
- D) L'auteur du crime est félicité par sa communauté
- E) L'auteur du crime est condamné par sa communauté

23) D'après le texte mettez Vrai (V) ou Faux (F)

- () L'auteur d'un « crime d'honneur » retrouve son prestige social et peut vivre la tête haute.
- () L'auteur d'un « crime d'honneur » n'a plus à avoir honte des agissements de la victime
- () L'auteur d'un « crime d'honneur » perd tout son prestige social
- () L'auteur d'un « crime d'honneur » n'a pas à rougir de son crime
- () L'auteur d'un « crime d'honneur » salit à jamais l'honneur de sa famille

Et donnez l'ordre correcte :

- A) V-F-V-V-F
- B) V-V-F-V-F
- C) V-V-V-F-F
- D) F-F-V-V-V
- E) F-V-F-V-F

24) Dans le passage « Généralement, l'auteur d'un tel crime est exonéré de tout blâme par sa communauté, **qui** considère **qu'il** n'a fait que « laver l'honneur » de sa famille. » (lignes 21-22) les mots en caractère gras se réfèrent respectivement à :

- A) La famille et la victime
- B) L'auteur du crime et la famille
- C) La communauté et l'auteur du crime
- D) La victime et la communauté
- E) La communauté et la famille

25) Dans le passage « Le crime d'honneur » est une coutume tribale qui précède l'Islam. S'il est vrai que le Coran ne promeut pas cette pratique, on ne peut nier qu'elle perdure dans des sociétés musulmanes. En fait la charia autorise le meurtre des femmes adultères ou qui ont des relations sexuelles avant le mariage. » (lignes 25 à 28) l'auteur nous explique que

- A) « Le crime d'honneur » est une coutume tribale non pratiquée par le musulmans mais autorisée par la Charia
- B) « Le crime d'honneur » est une coutume musulmane non prescrite par le Coran mais autorisée par la Charia.
- C) La Charia n'autorisant pas le meurtre des femmes contredit le Coran
- D) Le Coran fait perdurer cette pratique dans les sociétés musulmanes.
- E) La Charia et le Coran encouragent le « crime d'honneur »

26) Dans le passage « Le Canada, signataire de nombreuses conventions internationales, a non seulement le droit, mais l'obligation de tout mettre en oeuvre pour changer les mentalités qui contribuent à nier les droits fondamentaux des femmes. » (lignes 41 à 43) l'expression soulignée signifie que

- A) Le Canada accepte toutes les mentalités
- B) Le Canada doit changer et oeuvrer pour les mentalités
- C) Le Canada est obligé de travailler pour les mentalités
- D) Le Canada a le devoir d'agir afin de changer les mentalités
- E) Le Canada ne doit rien changer aux mentalités

27) L'auteure de ce texte, Yolande Geadah, est essayiste. Elle écrit des essais. Un essai est :

- A) Un ouvrage en prose qui rassemble des réflexions diverses
- B) Une tentative de tester quelque chose
- C) Une action faite inutilement
- D) Un article de journal comique
- E) Une opinion sans fondement

28) Vers la fin de l'article l'auteur explique pourquoi, dans les pays musulmans, on pratique encore de nos jours le « crime d'honneur ». Les raisons sont que :

- A) La famille bafouée par les écarts de conduite d'un de ses membres a le droit de le tuer.
- B) « Le crime d'honneur » est encouragé par la culture populaire musulmane et les lois ne punissent pas les coupables,
- C) Même si ce type de crime est sévèrement puni, il est encouragé par la culture populaire musulmane.
- D) Cette pratique est tolérée dans la culture populaire musulmane et les lois accordent des pénalités plus légères au meurtrier s'il s'agit d'un « crime d'honneur ».
- E) Cette pratique est tolérée dans la culture populaire musulmane mais garantie par la loi.

29) Dans le passage « Cette pratique est nourrie par un certain discours religieux, réactionnaire et intégriste, obsédé par la sexualité des femmes. » (lignes 37-38). Donnez le contraire des mots soulignés

- A) Énergique et intégrateur
- B) Puriste et intransigeant
- C) Fermé et libéral
- D) Futile et convainquant
- E) Révolutionnaire et progressiste

30) Selon le texte, pourquoi est-il nécessaire de changer les mentalités ?

- A) Parce que certaines pratiques contribuent à l'avancement des droits fondamentaux des femmes
- B) Parce que les femmes ont le droit d'exercer leur sexualité librement.
- C) Parce que certaines sociétés sont trop religieuses.
- D) Parce que certaines pratiques contribuent à nier les droits fondamentaux des femmes.
- E) Pour que les femmes soient plus heureuses.

Cursos que Indicamos

Conheça os cursos e dê o próximo passo na sua preparação.

Clique na imagem ou no botão para acessar.



Código Matemática 2.0

Conhecer o curso



Curso Preparatório ENEM

Conhecer o curso



Curso Preparatório Redação ENEM

Conhecer o curso

